

L'Echo du Bôchaine

Mairie de Saint-Julien-en-Beauchêne

Printemps 2013

Mot du maire

Chers habitants

Comme vous l'avez remarqué, du moins je l'espère, (!) nous essayons d'embellir notre village. J'en profite pour remercier Dany Muret et Nicole Visona qui chaque année fleurissent nos montées d'escaliers, fontaines, jardins communaux et entrées de village.

Grâce à des artisans bénévoles, M. Olinger, peintre, et M. Noyer, vitrailliste, nous avons donné une « âme » aux chapelles de Baumugnes et Vaunières. Les vitraux de la chapelle de Vaunières seront posés cette année.

Il y a un an, l'entreprise Delorme rénove les façades de la mairie, travail qui a été fort apprécié par tous. Façades qui ont été égayées et rajeunies par la pose de deux trompe-l'œil créés par Marie Pitt dans l'espace des deux fenêtres aveugles.

Pour remercier toutes ces personnes nous avons décidé de faire une inauguration officielle avec Mme la Députée, Mme la Conseillère régionale, M. le Préfet, M. le Sénateur, M. le Président du conseil général, M. le Secrétaire général de la préfecture.

Nous vous invitons à vous joindre à nous, le 29 avril, à 10h30, à la chapelle de Baumugnes. Ensuite, nous nous retrouverons devant la mairie à 11 heures. Un apéritif préparé par Marielle vous sera offert.

Je compte sur votre présence.

J.-C. GAST



Aménagement du village

Pont de Bouriane

Lors d'une visite des ouvrages d'art de la commune, le service technique de la DDT a observé un mouvement conséquent des pierres de la clef de voûte du pont de Bouriane situé à l'aval de la station d'épuration.

Par précaution, une limitation à 12 tonnes ainsi qu'une limitation de la largeur de la voie ont déjà été réalisées dans l'attente des futurs travaux.

Les travaux de réfection s'effectueront dans le courant de l'été.



Réfection du local de « l'ancienne poste »

Pendant les longs mois d'hiver, Jean-Pierre a rénové entièrement le local de l'ancienne poste : carrelage, isolation, abaissement du plafond, peinture, suppression de la banque centrale...

Ce local est à louer. Les personnes intéressées doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Dany MURET, maire-adjoint.

Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 21 mars à 17h.

Les points suivants ont été abordés :

- Vote des comptes administratifs 2012 (Budget principal, budget eau et assainissement et lotissement Chante-Duc).
- Vote des comptes de gestion 2012 (Budget principal, budget eau et assainissement et lotissement Chante-Duc).
- Vote des budgets 2013 (Budget principal, budget eau et assainissement et lotissement Chante-Duc).
- Vote des taxes locales directes : Cette année encore les taxes ne subiront pas d'augmentation par la commune.
- Vote des subventions et des cotisations 2013.
- Amortissement sur les travaux des captages.
- Création d'un columbarium au cimetière.
- ONF-Programme d'action 2013 refusé par le conseil municipal.
- Convention ATESAT-Aide de la DDT à la commune.
- Redevance de prélèvement d'eau à la ressource.
- Agence Postale Communale.
- Règlement du lotissement Chante-Duc.



Si vous désirez plus de précisions sur les sujets abordés, venez consulter le registre des délibérations en mairie.

Lotissement Chante-Duc

Lors du dernier conseil municipal du 21 mars 2013, le règlement et le cahier des charges du lotissement Chante-Duc ont été finalisés.

Ce lotissement communal s'intègre dans le cadre d'une opération d'aménagement et a pour but la revitalisation du village par une augmentation et un rajeunissement de la population sédentaire au travers de l'accueil d'habitants permanents et de ménages ayant des enfants. Pour cela 9 lots sont proposés à des tarifs préférentiels :

- 5 lots à 32 € TTC le m²,
- 4 lots à 45 € TTC le m²,
- les 4 lots restants sont proposés au tarif de 55 € TTC le m².

La possibilité de ne pas respecter le principe d'égalité est motivé par l'intérêt général : la revitalisation du village. Une procédure de réservation pour les lots attribués à prix préférentiels sera appliquée en fonction de critères objectifs :

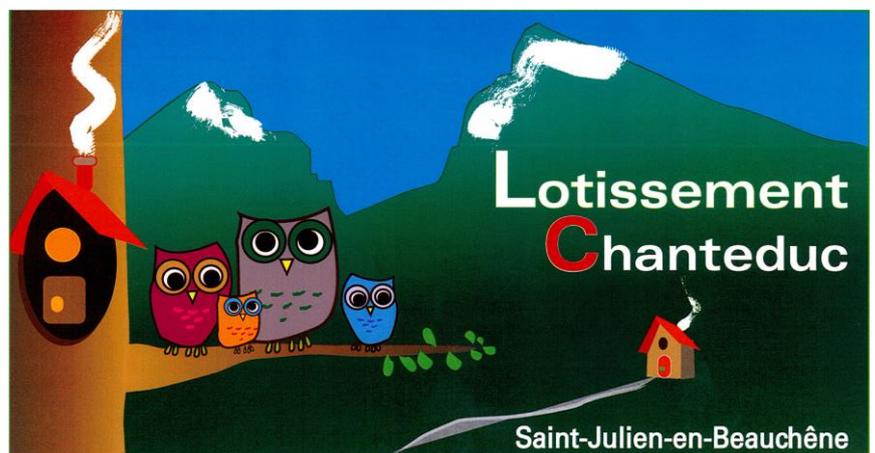
- âge des candidats (critère 1/10 points),
- moyenne d'âge des enfants (critère 2/10 points).

Une commission consultative de cinq personnes : 3 conseillers municipaux et 2 personnes extérieures au conseil (ces deux personnes seront choisies par vote parmi toutes les demandes reçues en mairie avant le 12 avril 2013 à 17h) procédera alors à la sélection des candidats selon les critères retenus pour chacun des lots à prix préférentiels.

La date limite de dépôt des candidatures pour procéder à une première sélection d'achat de lots est fixée au 31 mai 2013 à 17 heures en mairie.

Le règlement et le cahier des charges de cession peuvent être consultés en mairie.

Dany MURET, maire-adjoint.



Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

De nombreux fils, surtout téléphoniques défigurent les rues de notre village.

Au moment où des façades vont être rénovées, il semblait intéressant de procéder à une opération coordonnée d'enfouissement de tous ces fils.

La procédure est administrativement prévue si les lignes électriques et téléphoniques ont au moins un support commun (ce qui est le cas à St-Julien). Le syndicat départemental d'électrification (SYME 05) peut se charger de l'opération.

Le syndicat prend en charge 90% du coût de l'enfouissement électrique. A la charge de la collectivité locale, le coût de la sur-largeur de la tranchée pour les conducteurs téléphoniques. Ceux-ci et les raccordements chez les particuliers devraient être pris en charge par France Télécom.

Actuellement, France Télécom repousse à plusieurs années la prise en charge des nouvelles opérations.

Le syndicat SYME a estimé le coût d'un financement total de la part " lignes téléphoniques " par la mairie : le chiffre est énorme et nous devons renoncer pour le moment à cette opération d'embellissement de la rue principale.

Une étude par " tranches " est en cours, mais hélas elle ne pourra se concrétiser avant les premiers travaux sur les façades.

Gérard CHAIX, maire-adjoint.

Eclairage public

Extinction nocturne : bilan

En 2010, nous avons installé deux " pendules " qui coupent l'éclairage public une partie de la nuit dans le village et dans le lotissement. Nous pouvons faire maintenant un bilan des économies réalisées depuis.

Pour le village, le coût annuel de l'éclairage public est passé de 1600 € en moyenne par an à environ 700 €. (Pour fin 2012, le coût de la consommation des 2 derniers mois n'est pas encore pris en compte, ce qui explique le chiffre plus faible : 519 €).

Pour le lotissement, le coût annuel est passé de 600 € à 400 € environ. Même remarque que précédemment pour le chiffre 2012.

Les économies réalisées pour l'éclairage du lotissement sont proportionnellement plus faibles que pour le village. A ceci une explication :

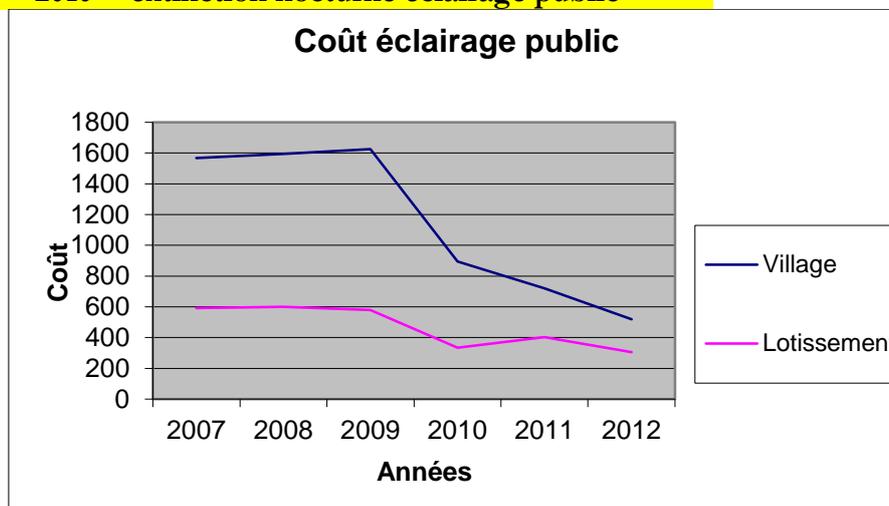
Nous avons remplacé les vieilles ampoules du village par des ampoules à meilleur rendement. Les économies générées par ce remplacement se sont cumulées avec celles obtenues par la coupure nocturne.

En résumé, c'est près de 1100 €uros que nous économisons chaque année pour l'éclairage public.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Village	1567	1595	1625	896	720	519
Lotissement	591	600	579	335	404	305

Courant

2010 = extinction nocturne éclairage public



Gérard CHAIX, maire-adjoint.



Dans un précédent numéro de ce journal je vous faisais part de nos inquiétudes quant à la réglementation des taxes dont doit s'acquitter la mairie, auprès de l'Agence de l'eau.

Jusqu'alors la mairie de St-Julien bénéficiait d'un régime dérogatoire et payait cette taxe selon un régime de forfait.

Un arrêté préfectoral a mis fin à cette dérogation.

En l'absence de compteur chez les particuliers, permettant de mesurer la totalité de l'eau prélevée dans le milieu naturel, l'Agence de l'eau voulait nous taxer sur

les volumes d'eau comptabilisés par les compteurs installés à l'entrée des réservoirs, lors des opérations de protection des captages.

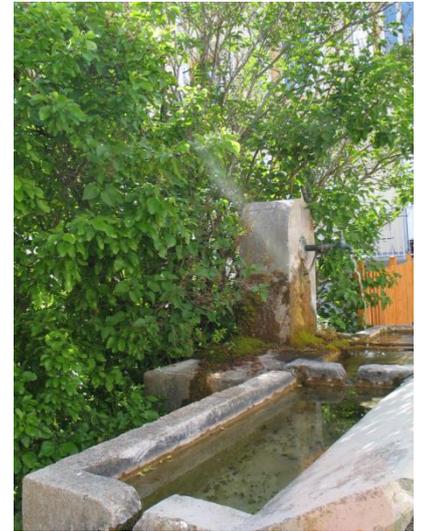
Or, ces volumes mesurés tiennent compte de toute l'eau qui est rejetée dans le milieu naturel au niveau des trop-pleins ou des fontaines, en plus de l'eau réellement consommée.

Lors d'une récente réunion en mairie, nous avons précisé à l'administration et à l'Agence de l'eau que le cabinet d'étude 'CLAIE' commençait l'étude afin de réaliser le schéma directeur de l'eau potable pour la commune de St-Julien.

L'Agence de l'eau a accepté de prendre en compte, pour 2013, les volumes d'eau rejetés et mesurés par le cabinet 'CLAIE', ceci si nous nous engageons à installer des compteurs d'eau chez les particuliers. (Installations subventionnées par l'Agence de l'eau).

Il faut savoir qu'à terme la mairie devra aussi installer des compteurs sur toutes les fontaines publiques et s'acquitter d'une taxe sur cette eau. Nous ne connaissons pas encore le coût au m³ de cette taxe.

Les premières prévisions nous obligent à envisager une augmentation du coût de l'eau pour 2013. Pour les années à venir, le coût sera proportionnel – au moins en partie – au volume d'eau consommé.



Gérard CHAIX, maire-adjoint.

Infos

Emission télévisée

Le 26 avril en deuxième partie de soirée (vers 23h) sur FR3 Provence Alpes Côte d'Azur sera diffusée une émission sur Saint-Julien-en-Beauchêne : « Enquêtes de région : retour sur terre. »

Inauguration

Inauguration des différentes opérations d'embellissement du village (la chapelle de Baumugnes : fresques et vitraux, façade et trompe-l'œil de la mairie) le lundi 29 avril à 10h30 à la chapelle de Baumugnes et à 11 heures devant le bâtiment communal. Un apéritif sera offert.

Commémoration du 8 mai

La cérémonie aura lieu le mercredi à 11h30, devant le monument aux morts.

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'INSEE réalise du 2 avril au 29 juin 2013 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat ; la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc...

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous lui réserverez.

Nouveaux habitants

Bienvenue à M. et Mme Boulanger au village.

La question est même devenue récurrente, pas seulement chez des esprits curieux et des érudits, mais aussi auprès d'entreprises, d'administrations, d'associations ou de particuliers: comment orthographier le nom qui convient pour ce territoire, ancien mandement qui comprend les communes actuelles d'Aspres, Saint-Julien, La Faurie et Montbrand?

Lorsque deux graphies différentes apparaissent sur un même document, « cela fait un peu désordre. » Alors, Beauchêne? Bôchaine? Bochaïne? Bochêne? Bochaine, etc...? Toutes ces graphies ont été rencontrées, d'autres en sus, au fil des siècles et des modes, mais en existe-t-il une seule, qui serait LA bonne? Et qui donc peut en juger? On sait quand même que le nom provient de la rivière du Buëch (Biochum), mot d'origine celtique.

A titre purement documentaire, nous pouvons déjà jeter un coup d'oeil rapide sur l'évolution des graphies, d'après des écrits retrouvés et datés. Une liste très documentée a été établie (non publiée) par Jean-Pierre Pinet (1943 - 1987), instituteur natif de La Faurie. Nous y avons puisé quelques repères épars: Biochana, 1135; Vallis Bueuchana, 1281; Buysana, 1317; Byouchna, 1323; Vallis Biuchaine, 1360; Biauchana, 1368; Beussenum, 1453; Belchaine, 1575... Plus près de nous, le préfet Ladoucette utilise en 1848 la graphie « Saint-Julien-en-Beauchêne », tandis que Joseph Roman préférera en 1888 « Bauchaine »...

Entre des décrets péremptoires du genre « la seule bonne orthographe, c'est celle-ci... », et des affirmations quelquefois entendues, comme « les noms propres n'ont pas d'orthographe », il nous a paru intéressant d'ouvrir un petit débat à ce sujet, parmi nos lecteurs. L'objectif n'est pas d'instaurer, encore moins de décréter LA bonne façon, unique, d'écrire, mais plutôt d'éclairer telle ou telle piste intéressante et, pourquoi pas, favoriser une certaine tolérance? En attendant tous les points de vue, pour publier cet article, notre ordinateur ne connaît aujourd'hui que: « Beauchêne »...

Alain MURET



Les vieilles pierres de la chartreuse de Durbon ont vu passer, au cours des siècles, de multiples façons d'écrire le mot « Beauchêne ». Mais parmi les secrets qu'elles livrent, n'est pas encore apparue la bonne orthographe, s'il en existe une. Article paru dans le Dauphiné libéré du 10-03-2013.

Personnage de chez nous

Le père Mathieu de Riouffroid

L'histoire du père Mathieu nous est parvenue grâce au baron J.-C.-F de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes de 1802 à 1809. En effet, dans son ouvrage consacré à notre département « Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes », publié en 1848, le préfet relate des faits historiques et des anecdotes relatives à Napoléon « qui s'est montré le bienfaiteur des Hautes-Alpes » dit-il dans son avant-propos.

Convoqué à Paris par l'empereur avec tous les préfets des départements alpins « pour discuter des routes vers l'Italie et d'autres aménagements » le baron de Ladoucette fut interpellé par Napoléon « qui lui demanda, en passant, des nouvelles du vieillard des Hautes-Alpes, Mathieu, qui lui avait écrit à l'âge de 106 ans et dont il avait placé un arrière-petit-fils à l'école des Arts et métiers de Chalons-sur-Marne, en me chargeant de pourvoir aux frais de voyage et de trousseau ».

Voici l'histoire telle que la rapporte Ladoucette (p. 348) :

En 1805 à la demande de l'Empereur, il visita la ferme de « Riouffroi » isolée au milieu de la forêt de Durbon dans le vallon du torrent du même nom (voir l'historique de la ferme dans l'article suivant).

Il y rencontra « le vénérable Jean Mathieu, âgé de 106 ans, assis pendant le jour sur un banc rustique, et qui charmait sa solitude en fredonnant les chansons de son printemps » qui savait lire et écrire et avait écrit au Premier Consul devenu Empereur pour lui exprimer toutes ses félicitations et son admiration :



Statue de Ladoucette réalisée par le Gapençais Jean Marcellin

27 thermidor an X.

« Sire,

Le centenaire Mathieu, habitué dans son ermitage alpin de Riouffroi à contempler les merveilles du Créateur, met celles de votre règne bien au-dessus des hauts faits de Louis XIV; il est plus fier et plus content, comme Français, de mourir sous votre règne que d'être né sous celui du grand roi. Mais exaucez son vœu le plus cher ! Vous allez vous rendre à Milan; passez par notre mont Genève; je retrouverai des forces pour me porter sur votre route, appeler vos bontés sur quelqu'un de mes nombreux descendants, et les bénédictions du ciel sur le bienfaiteur de mon pays. (note 42, p.668) ».

Le père Mathieu ne rencontra pas l'Empereur. Il « est mort à la suite d'une chute ; tous les habitants circonvoisins sont venus en armes à sa pompe funèbre, et lui ont rendu des honneurs militaires ; les jeunes filles habillées de blanc jetaient des fleurs sur sa tombe. » (p. 348).

Source : *Laffitte Reprints, Marseille, Réimpression de l'édition de Paris, 1848, J.-C.-F Ladoucette : Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes.*

Dany MURET, maire-adjoint.

Historique de la ferme de Riouffroid

article paru dans le Dauphine Libéré en août 2011

L'Histoire laisse des traces parfois discrètes, mais encore décelables dans les paysages, pour qui a la curiosité de les découvrir. Un amoncellement de pierres sur un petit replat dans le vallon de Riouffroid, sur la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne, c'est tout ce qu'il reste d'une grande bâtisse chargée d'histoire.

Les terres de Riouffroid furent achetées en 1140 par les chartreux de Durbon, à des habitants de Lus-la-Croix-Haute. Elles comportaient des forêts, des pâturages et des granges, de part et d'autre du torrent du même nom. Les archives concernées témoignent de fréquents et récurrents conflits entre les religieux et les gens de Lus, quant à la propriété et aux droits d'usages exercés sur ces terres. L'apogée de ces rapports conflictuels se situe au 14^{ème} siècle. La ferme est exploitée rive gauche, sur l'accès vers le col du Pendu. Affermée au début du 15^{ème} siècle, sa gestion est confiée à un fermier laïc qui travaille pour le compte des chartreux.

Après l'expulsion des chartreux, en 1791, la ferme est vendue à Joseph Brochier, bourgeois gapençais et contrôleur du département, qui continue à la louer aux mêmes occupants.

Le domaine est racheté par l'état en 1909. On y élèvera des bœufs de trait jusqu'en 1930. L'exploitation sera alors abandonnée. La toiture de la bâtisse sera ensuite démontée, et réutilisée pour la charpente de la scierie du hameau de Trabuëch, sur la commune de Lus-la-Croix-Haute. Ces précisions historiques sont résumées sur un écriteau qui accueille le randonneur à l'approche des ruines de cette ferme, sur la « balade des chartreux ». Il a été conçu et réalisé par l'Office national des forêts, avec la collaboration de l'Ecomusée du Buëch et de l'Association de sauvegarde du patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnie.

Alain MURET



Une carte postale éditée peu après 1900 fournit une représentation unique de la bâtisse, dont il ne reste aujourd'hui qu'un amoncellement de pierres.

Il est un patrimoine souvent négligé, c'est le patrimoine culinaire. Nous vous proposons dans le respect de nos traditions locales de goûter à la soupe d'**épeautre**, cette céréale essentiellement cultivée dans les Alpes du Sud et tombée en désuétude dans nos cuisines.

Pour 6 personnes : -250g d'épeautre
-1 poireau
-3 carottes
-1 branche de céleri
-1 murson ou 1 saucisson à cuire
-4 saucisses
-1 morceau de poitrine salée
-1 jarret de porc.



1- Rincer les graines d'épeautre.
2- Les plonger dans 5 l d'eau, légèrement salée, avec le jarret de porc, la poitrine salée et les légumes coupés en petits morceaux.

3- Faire cuire 30 mn puis rajouter le murson, les saucisses.

4- Prolonger la cuisson de 45 mn, en ayant soin de rectifier l'assaisonnement (sel, poivre).

C'est un plat complet, très convivial, qui garde aussi toute sa saveur le lendemain ... en cas de reste !

Bon appétit !

Annie FABBRI

L'épeautre, ques'aco ?

L'épeautre est une céréale ancienne qui a été délaissée car elle a un faible rendement, mais grâce à ses propriétés diététiques, c'est une céréale remise au goût du jour depuis une vingtaine d'années.

Elle est originaire du « croissant fertile » (Turquie, Iran, Irak...) C'est une des premières graminées à avoir été consommée par l'homme. On remonte aux origines de l'agriculture, il y a 10 000 ans... Sa culture s'est répandue par la suite sur tout le pourtour méditerranéen, dans les régions montagneuses et sèches. De l'épeautre calciné, daté d'environ 6 000 ans a été retrouvé au cours des fouilles archéologiques du Col des Tourettes à Montmorin (Hautes-Alpes).

La rédaction

Dictons

Mars, malgré le mauvais temps, prépare en secret le printemps.

Si la neige tombe sur la feuille au printemps, en automne elle le fera aussi assurément.

A Pâques, la pluie partout, abondance de grains en août.

De mai, chaude et douce pluie, fait belle fleur et riche épi.

Le saviez-vous ?

Au printemps dès les premières lueurs de l'aube, une douce rumeur fait vibrer l'air glacé, éveillant la montagne de Durbonas encore endormie.

Après un hiver à tenter de survivre, puisant dans ses réserves et passant 22h/24h à l'abri sous un igloo, voilà que le Tétrás lyre parade.

Réunis sur l'arène pour se livrer aux joutes de l'amour, les roucoules des coqs rivaux célèbrent les beaux jours revenus.

Moment crucial dans la vie de cette espèce emblématique de nos montagnes, sachons profiter de ce spectacle rare en nous faisant le plus discret possible.





Chevêchette d'Europe

Montagne de Durbonas

2012



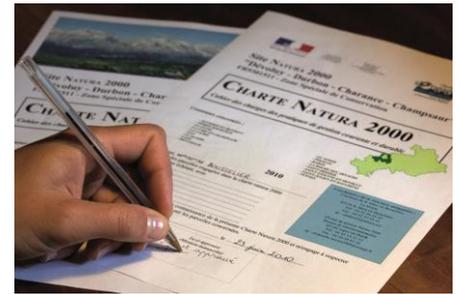
La Charte Natura 2000

Un outil de contractualisation pour la préservation des milieux et des espèces

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel permettant à l'adhérent d'exprimer son engagement en faveur de la préservation des milieux et des espèces.

La Charte est composée d'engagements simples relevant de bonnes pratiques. Elle peut être signée par tous les propriétaires ou mandataires ayant des terrains ou des activités dans un site Natura 2000.

La signature de la Charte donne droit à certains avantages fiscaux, tels que l'exonération partielle de la taxe foncière sur les terrains non bâtis (TFNB).
Élaborée en concertation avec les différents acteurs du territoire et partenaires du site Natura 2000, la Charte est signée pour une durée de 5 ans.



Début 2013 : Déjà 10 000 hectares contractualisés sur le Dévoluy !!!

Dans le site « *Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur* » vous pouvez signer la Charte Natura 2000 validée par le préfet en novembre 2011. Pour cette année tous les dossiers sont à déposer avant la fin du mois d'août 2013 !!!

Buëch : la Charte bientôt disponible !!!

Prochainement proposée au comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch », la Charte devrait être validée par le Préfet courant 2013.

Si vous êtes intéressés pour adhérer à la Charte Natura 2000 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur » et/ou « Le Buëch » ou si vous souhaitez des précisions sur ce dispositif, prenez contact auprès de :

Site Natura 2000 « Le Buëch »

Mlle Annelise LAMPE
Maison de l'intercommunalité
05140 ASPRES SUR BUËCH
☎ : 04 92 43 44 82
@ : alampe.smigiba@orange.fr

Site Natura 2000 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur »

M. Eric HUSTACHE
Maison de l'intercommunalité
05140 ASPRES SUR BUËCH
☎ : 06 45 14 12 12
@ : ebustache.natura2000@orange.fr

Animations nature ce printemps !!

L'année 2013 s'annonce riche en sorties pour aller à la découverte de l'exceptionnel patrimoine naturel des Hautes-Alpes. Afin de vous faire découvrir les espèces et les milieux, des sorties nature gratuites sont organisées dans les différents sites Natura 2000.

La fête de la nature 2013 dans le Buëch et le Dévoluy : à l'honneur cette année les "petites bêtes" !!!



- vendredi 24 mai : sortie ornithologique avec Roger Garcin au marais de Manteyer,
- samedi 25 mai : sortie faune-flore avec le Groupement des accompagnateurs naturalistes à Aspres-sur-Buëch,
- dimanche 26 mai : sortie faune-flore avec le Groupement des accompagnateurs naturalistes à Rabou.

Vous trouverez toutes les informations et le programme complet des sorties 2013 sur le site du Réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes ainsi que sur le site du SMIGIBA.

<http://hautes-alpes.n2000.fr>
<http://www.smigiba.fr/>